

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 11 (1873)

Heft: 22

Artikel: Comme quoi l'Allemand veut se rendre compte de tout

Autor: L.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182318>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'œil, dit un auteur contemporain, offrait un singulier spectacle.

A Lausanne, tous les habitants valides devaient remplir les fonctions importantes de guet, et celui dont la garde venait de finir, devait chaque fois prévenir son voisin de la mission qu'il avait à remplir. Dans quelques lieux, les guets, en annonçant les heures, souhaitaient aux habitants une paisible nuit. Ils recommandaient d'éteindre avec soin leurs foyers et leurs lampes.

Les fontaines publiques furent établies en 1393. Cette année-là fut si chaude qu'on en sentit généralement le besoin. Toutes les fontaines de cette époque étaient en bois ; ce ne fut que longtemps après qu'on les construisit en pierre.

Toutes les fois que le ciel assombri annonçait un orage, un agent de la police était chargé de sonner la grosse cloche pour dissiper les nuages. On ignorait encore les dangers de cette habitude.

La police des boucheries était très sévère. Des fonctionnaires particuliers étaient chargés de vérifier les balances, et l'on exigeait que la viande fût placée alternativement sur l'un et l'autre bassin. Pour que les bouchers ne pussent substituer à la viande de mouton celle de la chèvre ou du chien, ils étaient tenus d'exposer l'animal tout entier aux regards du public.

La découverte du Nouveau-Monde avait produit au XVI^e siècle une grande abondance de numéraire. Cette révolution propagea le luxe, augmenta le prix des denrées et de tous les objets manufacturés, ainsi que la valeur des immeubles, qui, depuis quatre-vingts ans, disent les mémoires du temps, avaient plus que quadruplé. Bientôt on apprit à mesurer les hommes sur leurs fortunes et à dédaigner le mérite isolé. Les éventails, les manchons, les masques, les faux-cheveux, mis d'abord en usage en Italie par les femmes de mauvaise vie, s'étendirent en France et en Suisse vers 1572.

Ce fut vers 1380 qu'on commença à porter des chapeaux dans les campagnes de la Suisse romande ; on les porta ensuite dans les villes en temps de pluie, et un peu plus tard en tous temps.

Le testament du pape.

On lit dans une correspondance de Rome :

On assure que le pape a fait son testament du peu qui lui reste de l'ancien patrimoine de famille et du mobilier de son appartement particulier du Vatican, mobilier d'une grande valeur, paraît-il, et des œuvres d'art très précieuses lui appartenant personnellement. Il a tout légué au premier-né de son frère le comte Luigi Mastai Ferretti, enfant né

du mariage du comte avec une princesse de la famille del Drago.

On sera peut-être étonné d'apprendre que la succession du pape se compose en grande partie des effets mobiliers de son appartement. Mais on ne s'étonnera plus quand on saura qu'en vertu de l'unique et traditionnelle coutume de la cour du Vatican, le pape est propriétaire de tout ce qui se trouve dans ses appartements. A peine le pape est-il mort, le majordome fait enlever tous les effets mobiliers et prépare tout pour l'ameublement du nouveau pontife qui, à peine élu, doit penser à se meubler.

La succession laissée par Pie IX en effets mobiliers et œuvres d'art achetées par lui et à lui données pendant tant d'années de pontificat représentera une grosse somme. Le neveu qui a déjà reçu de l'oncle, quand il s'est marié, 80,000 écus, se trouvera à la tête d'une succession respectable, un million environ.

Je tiens de bonne source que le pape, avant de mourir, aurait l'intention d'assurer une pension à toutes les personnes de sa maison, au nombre de cinq cents.

Ménager la chèvre et le chou.

Ce proverbe qui est si fréquemment usité, a pour base un innocent problème : — Un homme doit faire passer dans son bateau un loup, une chèvre et un chou, et il ne doit les passer que séparément. Comment fera-t-il pour qu'en son absence le loup ne mange pas la chèvre et pour que la chèvre ne mange pas le chou ?....

Les hommes, dont la sage politique consiste à ne critiquer ni le gouvernement existant parce qu'il existe, ni le gouvernement passé parce qu'il peut revenir, sont au nombre de ceux qui ont le plus perfectionné dans les temps modernes l'art de ménager la chèvre et le chou.

Un étudiant en droit, qui avait passé une partie de ses trois années d'études au bal et l'autre au café, se présente à son examen de licence

— Monsieur, lui demande un examinateur un peu rébarbatif, qu'est-ce qu'une caution ?

— Une caution, Monsieur, une caution... une caution, c'est.... une garantie... oui, une garantie.... qui.... sert à garantir.... contre une éventualité.... fâcheuse, qui peut se produire.

— En ce cas, Monsieur, dit l'examinateur d'un air narquois, un parapluie est une caution ?

— Oh ! non, monsieur, reprit l'étudiant, qui était assez malin, dans ce cas un parapluie est une précaution.

— Bien, jeune homme, reprit l'examinateur, tout à fait déridé, vous êtes du bois dont on fait les avocats.

Comme quoi l'Allemand veut se rendre compte de tout.

Monsieur le rédacteur,

J'étais officier d'ordonnance du colonel fédéral X,

alors à Lausanne pour l'inspection des troupes vaudoises.

Le colonel logeait à l'hôtel Gibbon, d'où il se rendait chaque matin sur la place d'armes de Beauvieu, d'un pas calme et mesuré.

Pour tout autre qu'un Allemand, le chemin naturel de l'hôtel Gibbon à Beauvieu était le Grand-Pont, la place St-Laurent, Chauerau et le Pré-du-Marché.

Un Lausannois, partant du même point, ne se serait certainement pas même demandé s'il existait un chemin plus court, tant la chose paraissait impossible.

L'Allemand, lui, ne s'en tient pas aux « on dit », il s'assure par lui-même et ne croit qu'après avoir constaté, vérifié.

Le colonel chercha, trouva un autre chemin et compta les pas. Il passa par Pépinet, la Palud, la Madelaine, la Riponne et le Pré-du-Marché, et constata une différence en moins de 54 pas. Aussi se fit-il un malin plaisir de me demander, — à moi qui devait connaître Lausanne mieux que lui, — quel était le chemin le plus court de l'hôtel à Beauvieu. Je n'hésitai pas à indiquer le premier, ce qui le fit rire de bon cœur. « Ché fou brouverai le contraire, » ajouta-t-il.

En effet, le lendemain il me fit passer par la Palud, la Madelaine et la Riponne en comptant : Un, teuss, droiss, quadre, etc. ; et je dus me rendre à l'évidence : cinquante-quatre pas, ni plus, ni moins.

Votre dévoué, L.

UNE BONNE VIEILLE HISTOIRE

QUE CHACUN CROIT CONNAÎTRE ET QUE TOUS LIRONT AVEC PLAISIR

(Suite.)

IV

Un nouveau sujet d'affliction attendait encore Othon à son retour. En entrant au château, la douleur qu'il voit peinte dans tous les regards, lui fait pressentir une perte aussi cruelle qu'irréparable. « Ma mère... ma mère ! » s'écrie-t-il avec l'accent de l'effroi, et s'élançant à la porte de l'appartement, il ouvre d'une main tremblante. O bonheur ! cette mère chérie respire encore, il ne sera point privé de la bénédiction maternelle ! Il tombe à genoux au chevet du lit.

Absorbé par la douleur, il n'aperçoit ni sa tante, arrivant d'Echallens, pour recevoir les derniers soupirs d'une sœur qui fut toujours sa plus tendre amie, ni la consternation de la jeune Ancelise, étonnée de la tristesse qui règne autour d'elle ; il n'aperçoit pas même son frère gémissant ainsi que lui sur la perte de leur mère. Grandson n'a pu que s'emparer de sa main qu'il arrose de larmes amères.

Cependant la vertueuse Blanche, rassemblant ce qui lui reste de forces, implore pour son fils les faveurs célestes, elle l'exhorte à cherir son frère, à protéger ses sœurs.... et surtout lui recommande un enfant qu'on ne désignait alors au château que sous le nom de sa mère Ancelise. « Elle a, dit Blanche, des droits plus sacrés à la sollicitude d'Othon, que les enfants qui hériteront un jour de son nom et de sa fortune. » — Ancelise était, paraît-il, un enfant naturel d'Othon et dont la mère s'appelait Ancelise. — La malade est interrompue par la Dame de Mont-Faucon, qui propose divers partis à prendre pour cette intéressante orpheline. On peut la confier aux jeunes baronnes de Grandson, sœurs d'Othon, à la cour de Chambéry, ou l'envoyer à la vieille comtesse de Gruyère, qui saisirait avec empressement l'occasion de faire cette bonne œuvre ; enfin, la Dame de Mont-Faucon offre d'adopter Ancelise et de l'élever comme sa fille.

Emu jusqu'au fond de l'âme, Othon accepte avec transport la généreuse proposition de sa tante ; et Blanche paraît soulagée de pouvoir laisser en des mains si sûres un être dont le sort l'intéresse aussi vivement. La malade ne survécut que peu de temps à cette scène touchante. Mais quel ne dût pas être l'étonnement d'Othon, le jour des obsèques de la princesse, de voir paraître Gérard en long manteau de deuil pour se ranger dans la pompe funèbre. Cet étonnement redoubla lorsqu'après avoir accompagné jusqu'à sa dernière demeure sa marraine, Gérard vint tendre cordialement la main à Othon, comme s'il ne se fût rien passé entre eux.

Quel que puisse être le fond des pensées de Gérard, ses condoléances furent reçues avec l'apparence des égards dus aux relations des deux familles, mais surtout au fileul de Blanche ; et Grandson l'ayant invité au repas des funérailles, il y suivit tranquillement dans son château l'homme qu'il voulut précipiter dans un ravin.

Gérard connaît ses forces, il sait que rien ne trahira sa fureur, que rien ne démentira le rôle qu'il se condamne à remplir. Son enfance fut élevée avec celle de Grandson sous les yeux de Blanche ; il s'entretient avec lui des souvenirs qu'ils en ont conservés, et, de tous les convives, il paraît le plus sage. Gérard part enfin sans s'être trahi un instant, et Grandson lui-même, abusé par la vérité avec laquelle il vient de jouer son rôle, croit presque avoir rêvé l'horrible scène du cimetière de Cheires.

Après cette lugubre cérémonie, Othon passe par Chambéry pour voir ses sœurs et de là il va joindre le duc Philippe, laissant, pour administrer ses biens pendant son absence, des pouvoirs assez étendus à son frère Guillaume de Grandson. Mais, tandis que libre de tout soin fâcheux, Grandson emporte à Dijon une foule de souvenirs délicieux ou tendres, Gérard suit les projets coupables que lui suggère sa passion. A peine sait-il Othon en Bourgogne, que, feignant d'être chargé de sa part d'annoncer la mort de sa mère, on le voit reparaitre au château de Belp. Pour remplir en apparence le rôle d'un agent fidèle, Gérard commence par louer le rival dont il médite la perte. L'adroit Vaudois qui n'ose attaquer Grandson dans le cœur de son amante, sait que la vieillesse est accessible aux soupçons ; c'est le baron qu'il dévoue au tourment qui les accompagne, et rien de plus insidieux que la marche qu'il suit pour les faire naître. Croira-t-on que la mort déplorable d'Archibald est la base que Gérard donne à ses soupçons odieux et qu'il ose raconter lui-même l'aventure du ravin de Cheires ?... Et quand le baron lui demande quels pouvaient être les scélérats qui, *si trai-treusement*, attentèrent à la vie de son gendre, il répond froidement que leurs masques couvraient sans doute les traits de quelque époux ou père offensé, en laissant supposer que la fâcheuse influence de la cour où Othon a passé ses jeunes années peut l'avoir amené à quelque amour coupable. Ce fut là l'occasion on ne peut plus perfide d'instruire le baron de l'existence de la jeune Ancelise, née en Angleterre pendant le séjour d'Othon dans ce pays.

Sensiblement affecté de pareilles révélations sur les mœurs de son gendre futur, le baron exige encore que Gérard s'explique au sujet de la conjecture étrange qu'on a faite sur les masques du ravin de Cheires. A cette occasion, Gérard paraît se troubler, et plus il est embarrassé, plus son interlocuteur insiste. Alors Gérard débite un mensonge ingénierement adapté aux circonstances. « L'opinion publique, dit-il, est que ce fut le page de Hugues, frère ainé d'Othon, qui se mit en embuscade au ravin de Cheires, pour venger la mort de son maître. »

Plongé dans un morne silence, le baron de Belp s'abandonne à de tristes réflexions. Il prend la résolution de chercher des renseignements dans le Pays de Vaud et d'y consulter l'opinion publique. Prêt à rompre les engagements contractés avec un monstre ou à les maintenir si ces bruits ne sont que des calomnies, il attend pour prendre un parti que la vérité l'éclaire.

(A suivre.)

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE HOWARD-DELISLE.